COMMUNIQUÉ

Une fin de mandature active pour le Conseil de Développement de m2A entre production d'avis et saisine citoyenne

Créé en 2003 par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens qui contribuent activement à la gouvernance de l'Agglomération au regard de ses missions consultatives et de sa force de proposition. La fin de la mandature 2021-2024 du Conseil de Développement de m2A témoigne de son rôle structurant pour répondre à la volonté de l'Agglomération de coconstruire son action pour le territoire, avec deux nouveaux avis sur l'urbanisation et sur les mobilités durables. Une nouvelle saisine citoyenne est également soumise depuis le 07 octobre aux habitants de m2A.

Deux nouveaux avis rendus par le Conseil de Développement de m2A

Le Conseil de Développement de m2A, est composé de 150 membres maximum, âgés de 18 ans ou plus, travaillant ou habitant sur le territoire de m2A, sans mandat électif en cours et s'engageant pour une mandature de 3 ans. Ils se réunissent en assemblée plénière mais œuvrent en groupes de travail (au nombre de 11 sur cette mandature), autour de cinq thématiques : changement climatique, citoyenneté, culture, économie sociale et solidaire, mobilités.

Le Conseil de Développement de m2A peut faire l'objet :

- d'une saisine par des élus de l'Agglomération,
- d'une auto-saisine par ses membres eux-mêmes,
- et depuis 2022 d'une saisine citoyenne.

En l'occurrence, c'est par saisine du 15 mai 2023 que m2A a sollicité son Conseil de Développement pour solliciter des propositions d'accompagnement dans la mise en place d'une Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) auprès des citoyens de l'Agglomération

en situation de fragilité. Un groupe de travail s'est ainsi régulièrement réuni sur cette thématique des « Mobilités » pour rendre un avis final, approuvé en assemblée plénière du 26 juin 2024 et intitulé : **« Concilier mobilités durables, équité sociale et cohésion territoriale ».**

Parallèlement, un groupe de travail s'est mobilisé sur auto-saisine, pour proposer l'avis suivant : **« Comment allier l'urbanisation et la préservation des surfaces agricoles et naturelles ? »**. Dans le cadre de la thématique du « Changement climatique », ce sujet lui est apparu comme essentiel à approfondi, notamment au regard de la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de m2A. Cet avis a également été approuvé lors de l'assemblée plénière du 26 juin dernier.

L'ensemble des contributions sont consultables sur la page : www.m2A.fr/conseil-developpement.

Une proposition de saisine citoyenne du Conseil de Développement de m2A

En 2022, m2A et son Conseil de Développement lançaient une initiative inédite à l'échelle nationale avec la mise en place du dispositif de « saisine citoyenne ». Depuis, il est possible pour l'ensemble des citoyens du territoire de saisir le Conseil de Développement de m2A sur des sujets relevant des compétences de l'Agglomération.

Pour qu'un sujet concernant l'Agglomération soit débattu par le Conseil de Développement, il suffit de présenter sa proposition en remplissant un formulaire en ligne sur m2A.fr. Une fois validée en Bureau du Conseil de Développement sur la base des compétences de la collectivité notamment, la proposition est publiée sur ce site pour une durée de 3 mois, dans l'objectif de recueillir au minimum 50 signatures en ligne, issues d'au moins trois communes différentes de m2A. **C'est sous ces conditions que le Conseil de Développement pourra, par saisine citoyenne, traiter en groupe de travail le sujet proposé**.

Ainsi, depuis le 07 octobre et pour une durée de trois mois, la proposition suivante est soumise aux citoyens de m2A. Les habitants sont libres de la soutenir par signature en ligne pour que le Conseil de Développement de m2A se penche sur le sujet : **« Quels sont les moyens de prévention/sensibilisation à développer face aux risques de crues, d'inondation mais aussi de pollution de l'eau par des déchets ménagers jetés à terre par les passants sur le territoire ? ».**

Les propositions de saisine citoyenne sont à faire ou à soutenir sur le site de m2A : www.m2A.fr/conseil-developpement.

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr